

dire que nous avons des doutes sur le talent et les qualités de quelques-uns des vétérinaires qui viennent là-bas. Certains d'entre eux disent que c'est une simple épreuve, mais cela ne satisfait pas les colons, à moins qu'ils ne sachent qu'ils sont les représentants officiels du gouvernement fédéral. C'est une anomalie qu'on devrait rectifier dès maintenant. Si le Gouvernement ne peut pas créer de nouvelles zones purgées de tuberculose, ce qui est pour moi la solution du problème, il devrait avoir au moins un ou deux vétérinaires bien compétents à qui il donnerait un certificat leur conférant le droit et le pouvoir de faire ces examens. Il y a un homme dont je ne me rappelle plus le nom en ce moment et qui prétend avoir les aptitudes voulues pour faire ce travail. Je ne doute pas de ses qualités, mais ses épreuves n'ont pas été jugées satisfaisantes, parce qu'il n'a pas de certificat du gouvernement fédéral.

C'est une question très importante pour notre région. Je connais un homme qui a perdu dix-sept animaux sur vingt-deux dans un seul examen; cela prouve jusqu'à quel point la maladie s'est propagée dans le nord de l'Ontario. Quand on pense que les premiers colons devaient acheter le rebut des plus vieilles régions de l'Ontario on se l'explique facilement. Mais c'est tellement important pour nos colons et pour l'approvisionnement de lait des villes comme Timmins, Kapuskasing, Cochrane, Kirkland-Lake et d'autres, que réellement j'estime que le gouvernement fédéral devrait prêter son concours. Pour moi la meilleure solution serait d'établir une zone purgée englobant tout le nord de l'Ontario, mais si ce n'est pas possible, alors le gouvernement fédéral se doit d'instituer un système d'inspection convenable.

Il y a une autre anomalie due à ce que nous ne faisons pas partie d'une zone purgée. C'est que les gens qui ne fournissent pas de lait aux villes n'ont pas besoin de l'inspection, c'est facultatif. Un troupeau qui a été dûment inspecté et purgé de maladie peut être infecté par un troupeau avoisinant, si bien qu'il sera contaminé au bout d'un an ou deux. C'est arrivé plus d'une fois. Il est du devoir du gouvernement fédéral de veiller à ce que notre région, qui est encore à ses débuts, du point de vue agricole, soit convenablement inspectée et que les bons troupeaux soient protégés. J'espère que le ministre de l'Agriculture fera en sorte de remédier le plus tôt possible à cet état de choses.

L'hon. M. WEIR: On peut faire autre chose qu'établir un laboratoire municipal d'essais; c'est-à-dire que si les municipalités insistent pour ne recevoir du lait que des troupeaux certifiés. Je veux parler du régime de surveillance des troupeaux. Si la municipalité adopte

[M. Bradette.]

un règlement décrétant qu'elle n'acceptera que du lait provenant de troupeaux certifiés, tout cultivateur désirant fournir du lait devra adresser une demande au service de santé des animaux afin que son troupeau soit examiné selon le régime de surveillance des troupeaux. Actuellement, ce service est gratuit et, en même temps, l'éleveur doit s'engager à empêcher son troupeau de prendre contact avec d'autres afin d'empêcher que la maladie ne se répande.

M. BRADETTE: Le ministre sait qu'il est absolument impossible d'empêcher ce contact, pendant les mois d'été, alors que les troupeaux sont au pâturage.

L'hon. M. WEIR: Des pâturages communs?

M. BRADETTE: Nous n'avons pas de pâturages communs, mais je crois que, justement à cause de ce fait, on devrait créer une zone. Je puis faire faire l'essai de mon troupeau, mais si mon voisin ne m'imites pas, il y aura certainement contact durant les mois d'été, et je supporterai probablement de lourdes pertes dans une période très courte. C'est pourquoi je suis d'avis qu'un règlement d'ordre général devrait exister. Le ministre comprend parfaitement que les règlements d'une municipalité ne s'appliquent que dans ses limites. Si une municipalité fait venir son lait des cantons environnants, comme c'est le cas de Cochrane, elle peut, dans les conditions actuelles, recevoir du lait contaminé. Je crois qu'il est du ressort du Gouvernement de créer une zone générale, du moins en ce qui regarde l'inspection du lait, afin que les gens qui ont consenti les frais et les sacrifices de trier leurs troupeaux puissent voir leurs bestiaux protégés en ce sens.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je voudrais revenir à la question posée par l'honorable député de Lisgar et dont je n'ai pas interprété la réponse exactement comme il l'a fait. Le ministre s'est montré très explicite en niant de prétendues déclarations publiées dans les journaux de l'Ouest, mais il n'a pas été aussi précis quand il nous a assuré qu'après tout, il y avait peut-être quelque chose dans cette fusion projetée du service de la santé du bétail et celui de l'élevage. Il me semble voir une sorte de restriction dans sa déclaration.

Je n'ai pas été tout à fait satisfait de la réponse du ministre. Nous savons tous que le journal auquel on faisait allusion est le *Free Press* de Winnipeg et que le rédacteur est Mlle Cora Hind. Ce sont là deux autorités parfaitement renseignées, surtout la dernière, en matière de zootechnie et d'agriculture. Je ne suis pas si certain que ce soit assez pour dissiper les rumeurs et les rapports qui ont paru dans ce journal, que ces affirmations que